

---

## Les services à ma disposition

---

### **Je souhaite estimer le montant de la retraite que je peux obtenir au titre de ma carrière dans la Fonction publique.**

---

**Vous avez plus de 45 ans**, utilisez le simulateur de votre espace numérique sécurisé proposé par le Service des Retraites de l'État sur le site [ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr). Après avoir créé votre espace, vous accéderez au simulateur connecté qui s'appuie sur les données présentes dans votre compte individuel retraite. Le simulateur vous propose une première évaluation du montant de votre future retraite sur la base de vos derniers grades et indices connus. L'évaluation est projetée de six mois en six mois entre la date "au plus tôt" de votre départ à la retraite et la date "au plus tard" (augmentée de trois ans pour prendre en compte les éventuelles prolongations d'activité). Vous pourrez faire varier certains paramètres tels que l'indice de fin de carrière, la quotité de votre temps de travail ou en fixant une date de départ précise.

C'est important

Le simulateur de l'espace numérique sécurisé est accessible à condition que la qualité des données de votre compte individuel retraite soit suffisante. Il est ainsi recommandé de vérifier vos données et d'en demander l'éventuelle correction pour bénéficier de tous les services de votre espace numérique sécurisé.

---

Services en ligne

- [Accéder au site ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)

### **Je souhaite un entretien information retraite avec un expert du Service des Retraites de l'Etat**

---

Sur votre demande, afin d'obtenir des renseignements personnalisés et vous permettre de prendre les bonnes décisions, nous vous proposons un entretien individuel avec un expert retraite par courriel ou par téléphone (en fonction de votre situation). Cet entretien, personnalisé et gratuit, est basé sur les renseignements que vous nous aurez transmis et les informations contenues dans votre compte individuel retraite.

Vous êtes, ou avez été, affilié au régime des retraites des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires,

- vous êtes âgé d'au moins 45 ans à la date de la demande d'entretien information retraite,
- et vous n'avez pas formulé, au cours des 6 derniers mois, une demande d'entretien information retraite auprès d'un organisme de retraite,

Pour demander un entretien information retraite, contactez le Service des Retraites de l'État au : Nous vous recommandons cet entretien à partir de 55 ans ou à moins de 5 ans de votre départ en retraite pour faire un point complet sur votre situation (carrière, date de départ en retraite, estimation de votre future pension, cumul, etc.) et poser toutes les questions ayant trait à votre situation professionnelle et personnelle (impact de vos choix de carrière : temps partiel, accidents ou maladie, détachement, périodes d'études, surcote, possibilité de cumuler retraite et emploi,...)

Le délai maximum de traitement de votre demande d'entretien information retraite est de 6 mois. C'est important

- L'adresse de messagerie professionnelle est privilégiée tout au long de la procédure. Elle offre en effet le degré de sécurité nécessaire aux échanges de données personnelles sensibles. Si vous communiquez une adresse personnelle, le SRE utilisera votre adresse professionnelle dès lors que celle-ci est disponible dans votre compte individuel de retraite.
- La loi précise que le délai pour produire un entretien information retraite est de six mois au plus. Si le délai de réalisation est en pratique inférieur, il peut parfois s'avérer nécessaire de disposer de plusieurs mois pour consolider vos données personnelles et vous fournir un service de qualité correspondant à vos attentes.
- Toutes les simulations délivrées, lors de l'entretien, sont estimatives et ont un caractère purement informatif. Elles sont réalisées sur la base de la réglementation en vigueur au moment de votre entretien.

Elles n'engagent pas le Service des Retraites de l'État sur le montant de votre future retraite.

### **Comment se déroule un entretien information retraite ?**

Vous pouvez demander votre entretien à l'un des régimes de retraite auprès desquels vous avez acquis des droits.

Si vous êtes, ou avez été, pendant plus de 2 ans fonctionnaire de l'État, magistrat ou militaire, vous pouvez faire une demande auprès du Service des Retraites de l'État.

L'entretien personnalisé se tiendra à l'issue d'une procédure d'échanges préalables d'informations entre vous et le Service des Retraites de l'État et vous et votre administration employeur.

Cette procédure peut par conséquent prendre plusieurs semaines mais permet de prendre en compte votre situation globale et vos préoccupations.

### **L'entretien se déroule en 3 étapes :**

- L'enregistrement de votre demande.

Une fois votre demande d'entretien enregistrée, vous recevrez un relevé de situation individuelle récapitulant toutes vos données de carrière. Il vous appartiendra de le vérifier et de signaler toutes les anomalies que vous aurez relevées au Service des Retraites de l'Etat.

Un questionnaire de pré-entretien pourra également vous être adressé, remplissez-le le plus précisément possible afin de permettre à l'expert retraite une analyse plus fine de votre situation et la réalisation de simulations de qualité.

Vous pouvez solliciter un entretien de carrière auprès du service du personnel de votre administration pour vous aider à établir des hypothèses de déroulement de votre carrière future.

- La préparation de votre entretien.

Au vu des compléments d'information que vous aurez éventuellement apportés, des simulations de votre future retraite vous seront envoyées afin que vous puissiez préparer votre entretien.

- L'entretien avec un expert.

Il se déroule soit par téléphone, soit par échanges de courriels.

C'est important

La loi fixe à 6 mois le délai au cours duquel l'entretien doit avoir lieu.

Votre demande ne peut être déposée, dans un délai de 6 mois, qu'auprès d'un seul régime de retraite.

## **Le Service des Retraites de l'Etat propose une simulation du montant de leur retraite à certains fonctionnaires**

---

Ce nouveau service est ouvert, à ce stade, exclusivement aux agents relevant des employeurs qui ont adopté la procédure de demande de retraite directe au SRE. [Consultez la liste de ces employeurs.](#)

Dans le cadre de l'amélioration de son offre de services aux fonctionnaires de l'Etat et afin de les aider dans leur prise de décision, le Service des Retraites de l'Etat propose de réaliser, sur demande des agents qui se trouvent à moins de deux ans du départ à la retraite, une simulation du montant de leur pension au titre des services accomplis dans la fonction publique de l'Etat.

Les agents de ces services qui ont demandé ou obtenu depuis moins de 6 mois un entretien information retraite ou qui ont déjà engagé la procédure de départ à la retraite ne peuvent pas demander une simulation de retraite.

Le délai maximum pour obtenir votre simulation est de 30 jours ouvrés.

C'est important

Les fonctionnaires des autres administrations doivent continuer de s'adresser à leur service de ressources humaines.

Vous relevez d'un des employeurs qui ont adopté la procédure de demande de retraite directe au SRE. [Consultez la liste de ces employeurs.](#)

et

- vous êtes à moins de 2 ans du départ à la retraite,

vous pouvez demander une simulation de votre retraite de l'Etat en contactant le Service des Retraites de l'État au :

Si votre compte individuel retraite est à jour, le Service des Retraites de l'Etat s'engage à vous

faire parvenir une simulation de votre retraite sous 30 jours ouvrés, par courriel à votre adresse de messagerie électronique professionnelle ou par courrier postal à votre domicile.

Si votre compte individuel n'est pas à jour, votre demande permettra de le vérifier et de le compléter.

Vous serez informé par le SRE à chaque étape de la procédure.

## **Je souhaite estimer le montant de la retraite militaire que je peux obtenir au titre de ma carrière militaire**

---

**Quel que soit votre âge**, vous pouvez utiliser ce simulateur de calcul d'une pension militaire de retraite, actualisé des dernières réformes de retraite :

- pour obtenir une estimation du montant de la retraite auquel vous ouvrez droit votre carrière militaire actuelle ;
- pour vous aider à fixer votre date de départ à la retraite, en fonction du niveau de revenu de remplacement dont vous souhaitez disposer ;
- ou encore, par exemple, pour mesurer l'impact du temps partiel sur le niveau de votre future pension.

Vous devrez saisir vous-même vos données de carrière et personnelles. Vous pourrez projeter différentes hypothèses d'évolution de votre situation en modifiant vos données.

C'est important

Nous vous invitons à prendre contact avec votre service gestionnaire si vous avez été placé dans l'une des positions suivantes :

- congés au titre d'un enfant (congé parental, disponibilité pour élever un enfant, etc.) ;
- congés de longue maladie ou de longue durée ;
- détachement sur un grade non militaire ;
- congés du personnel navigant ;
- congés complémentaire de reconversion.

En effet, cette première version du simulateur ne prend pas en compte la particularité de ces positions pour le calcul de la bonification du cinquième ou pour le calcul de la décote. Une prochaine version du simulateur intégrera ces spécificités.

**Vous avez plus de 33 ans**, vous pouvez utiliser le simulateur de votre espace numérique sécurisé proposé par le Service des Retraites de l'État sur le site [ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr). Après avoir créé votre espace, vous accéderez au simulateur connecté qui s'appuie sur les données présentes dans votre compte individuel retraite. Le simulateur vous propose une première évaluation du montant de votre future retraite sur la base de vos derniers grades et indices connus. L'évaluation est projetée de six mois en six mois entre la date "au plus tôt" de votre départ à la retraite et la date "au plus tard" (augmentée de trois ans pour prendre en compte les éventuelles prolongations d'activité). Vous pourrez faire varier certains paramètres tels que l'indice de fin de carrière, la quotité de votre temps de travail ou en fixant une date de départ précise.

## C'est important

Le simulateur de l'espace numérique sécurisé est accessible à condition que la qualité des données de votre compte individuel retraite soit suffisante. Il est ainsi recommandé de vérifier vos données et d'en demander l'éventuelle correction pour bénéficier de tous les services de votre espace numérique sécurisé.

---

## Service en ligne

- [Accéder au simulateur de calcul du montant de votre retraite militaire](#)
- [Accéder au site ensap.gouv.fr](#)